



Séance ordinaire du 9 avril 2025

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseillère suivants :

MM. Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le préfet, monsieur Patrick Lavoie, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 mars 2025
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 mars 2025
4. Adoption du procès-verbal, séance extraordinaire du 26 mars 2025
5. Adoption des déboursés et des comptes à payer

Service de la Gestion des matières résiduelles

6. Octroi d'un contrat pour le sablage de l'écocentre de Saint-Urbain (2025-2028)

Service de l'aménagement du territoire

7. Octroi d'un contrat pour des services professionnels liés à la requalification de la chapelle de la Galette
8. Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Charlevoix

Divers

9. FRR – Volet Infrastructures de loisir : ville de Baie-Saint-Paul (2023-2024-2025)
10. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : ville de Baie-Saint-Paul (2024-2025)
11. Confirmation de la participation et de la contribution financière pour la prolongation de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis – Année 2026
12. Adoption du rapport annuel d'activités 2024 du schéma de couverture de risques et du rapport d'opération en protection incendie de la MRC de Charlevoix
13. Adoption du rapport final de la firme ICARIUM Groupe-conseil : Étude d'opportunité - Mise à niveau des services de sécurité incendie par l'optimisation des ressources territoriales en sécurité incendie
14. Référence Systèmes : support pour la mise à niveau du réseau informatique
15. Abolition du programme RénoRégion



16. Rapport de représentation
17. Affaires nouvelles
 - 17.1. Le Charlevoisien : renouvellement du contrat d'offre numérique
 - 17.2. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
 - 17.3. Demande de commandite : RISC (tournoi de golf bénéfice)
 - 17.4. Demande de commandite : Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul (Journée de la Fondation)
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

34-04-25 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Christyan Dufour et adoptée unanimement.

35-04-25 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 soit adopté.

36-04-25 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 mars 2025 soit adopté.

37-04-25 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2025 soit adopté.

38-04-25 5- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement



QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 38257 à 38313	162 435.55
Paielements par dépôts directs # 3113 à 3190	600 398.11
Paielements Accès D # 1506 À 1526	36 382.16
Paielements pré-autorisés JG-3610-3611-3612-3613-3614-3648-3653-3654-3655-3656	121 885.73
Salaires nets versés - rapport # 1265 à 1268	118 084.45
TOTAL	1 039 186.00

Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix

Chèques # 531 à 534	19 645.29
---------------------	-----------

Fonds local de solidarité (FLS)

Chèque # 572	7 500.00
JG -8974	2 021.92

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèques # 343 à 346	92 500.00
---------------------	-----------

Aide d'urgence

Chèques # 289 et 290	12 397.57
----------------------	-----------

MRC, RVGRH, FLS, FLI et Aide d'urgence	TOTAL	1 173 250.78
---	--------------	---------------------

TNO Lac Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 1022 à 1035	282 460.85
-----------------------	------------

TOTAL	282 460.85
--------------	-------------------

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Municipalité régionale de comté de Charlevoix		
MRC de Charlevoix-Est	CRF2500640	18 933.90 \$
		18 933.90 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale



39-04-25 6- **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE SABLAGE DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN (2025-2028)**

ATTENDU l'appel de propositions sur invitation auprès de trois entreprises pour réaliser le sablage de l'écocentre de Saint-Urbain à l'hiver pour trois ans (2025-2028);

ATTENDU les deux propositions reçues de Croft Transport et logistique et de Éric Tremblay, dont le montant total (avant taxes) est celui-ci :

- Croft Transport et logistique : 5 550 \$ (avant taxes);
- Éric Tremblay : 7 200 \$ (avant taxes);
- MP Construction : aucune proposition reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de sablage de l'écocentre de Saint-Urbain à l'entreprise Croft Transport et logistique au montant de :

- 1 800 \$ (avant taxes) pour l'hiver 2025-2026;
- 1 850 \$ (avant taxes) pour l'hiver 2026-2027;
- 1 900 \$ (avant taxes) pour l'hiver 2027-2028;

QUE cette dépense soit imputée au budget de l'entretien du site de l'Écocentre.

40-04-25 7- **OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA REQUALIFICATION DE LA CHAPELLE DE LA GALETTE**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant des services professionnels pour le projet de requalification de la chapelle de la Galette, situé sur le TNO Lac-Pikauba;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu trois propositions, dont l'une a été jugée non conforme sur une exigence du devis;

ATTENDU QUE les deux propositions jugées conformes ont fait l'objet d'une qualification par un comité d'analyse, conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU QUE le compte-rendu du comité a été présenté au Conseil de la MRC et que les résultats obtenus par les deux soumissionnaires en fonction de la formule municipale établie pour qualifier les soumissions reçues en regard de services professionnels sont les suivants :

Pointage intérimaire :

	Microclimat	Marie-Josée Deschênes, architecte
Résultats	82,6 %	77,4 %

Résultats des prix soumissionnés :

	Microclimat	Marie-Josée Deschênes, architecte
Total	64 000 \$	35 000 \$



Pointage final :

	Microclimat	Marie-Josée Deschênes, architecte
Pointage global	20,72	36,4

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à cet appel d’offres sur invitation à l’entreprise Marie-Josée Deschênes, architecte, au coût de 15 000 \$ (avant les taxes applicables) pour le mandat no 1 et de 20 000 \$ (avant les taxes applicables) pour le mandat no 2, qui demeure optionnel.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix (TNO Lac-Pikauba) à signer tout contrat ou entente intervenant avec Marie-Josée Deschênes, architecte, relativement à la présente résolution, une somme imputée au budget du TNO Lac-Pikauba.

8- ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Ce point de l’ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

41-04-25 9- FRR - VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR : VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL (2023-2024-2025)

ATTENDU QUE les priorités d’intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l’amélioration des infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE les priorités d’intervention adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par municipalité dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$ annuellement, couvrant notamment les années financières 2023-2024-2025;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d’attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la ville de Baie-Saint-Paul, soit la conception et la réalisation de plans et devis pour la réfection de la patinoire extérieure et l’ajout de quatre terrains de Pickleball;

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s’élève à 100 000 \$ et que la contribution de la ville de Baie-Saint-Paul et de ses partenaires est évaluée à 70 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l’unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 30 000 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR (budget 2023-2024-2025) et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d’une entente intervenant avec le MAMH à cet effet;



QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la ville de Baie-Saint-Paul.

**42-04-25 10- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : VILLE
DE BAIE-SAINT-PAUL (2024-2025)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE la ville de Baie-Saint-Paul a présenté un projet à caractère social et économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

ATTENDU QUE le coût du projet se chiffre à 100 000 \$ et que l'aide financière maximale admissible pour la ville de Baie-Saint-Paul pour 2024 est fixée à 55 733 \$ et estimée pour 2025 à 55 733 \$;

ATTENDU QUE le projet permet à la ville de Baie-Saint-Paul de procéder à la réfection de la patinoire extérieure et à l'ajout de quatre terrains de Pickleball;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 61 000 \$ affectée aux années 2024 (55 733 \$) et 2025 (5 267 \$), conformément à la demande de la ville de Baie-Saint-Paul;

QUE cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer la lettre d'engagement transmise à la ville de Baie-Saint-Paul.

**43-04-25 11- CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION ET DE LA
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA
PROLONGATION DE L'ENTENTE SECTORIELLE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS
AGRICOLLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA
CAPITALE-NATIONALE ET DE LÉVIS – ANNÉE
2026**



ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est partenaire de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 (Entente), laquelle regroupe treize organisations partenaires issues des milieux municipal, gouvernemental et agricole;

ATTENDU QUE cette Entente vise à soutenir des projets structurants en faveur du développement agricole et agroalimentaire, dans une perspective de développement durable, de mise en valeur des territoires et de vitalité économique régionale;

ATTENDU QUE le comité directeur de l'Entente a adopté, lors de sa rencontre du 29 novembre 2024, la résolution AGRO-2024-11-29-9 autorisant la prolongation de l'Entente jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer la continuité des projets en cours et de permettre un arrimage adéquat avec la future Stratégie 2026-2034;

ATTENDU QUE la contribution financière des partenaires est proposée au même niveau que celle engagée pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec a été mandatée, à titre de gestionnaire de l'Entente, pour coordonner les démarches liées à cette prolongation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme sa participation à la prolongation de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis jusqu'au 31 décembre 2026.

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à y contribuer financièrement en 2026, pour un montant de 18 101 \$, correspondant à sa contribution versée en 2025 et que cette contribution imputée au FRR soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Charlevoix, madame **Karine HORVATH**, soit autorisé(e) à signer l'addenda à intervenir à l'Entente, afin d'officialiser cette prolongation.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Québec.

**44-04-25 12- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
ET DU RAPPORT D'OPÉRATION EN PROTECTION
INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix, adopté le 30 mai 2018 et entré en vigueur le 13 février 2019, pour lequel il y a lieu d'adopter le rapport annuel d'activités faisant état de l'avancement des actions prévues à l'année 6 (2024);



ATTENDU le dépôt du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (pour l'année 2024) préparé par le service incendie de Baie-Saint-Paul, qui a la responsabilité d'assurer la coordination de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU le contenu de ce rapport annuel d'activités et l'état d'avancement des diverses actions prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, identifié pour chacune des six municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités préparé pour l'année 6 (2024) du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix, tel que déposé à la MRC et faisant état de l'avancement des actions prévues dans le cadre de cette mise en œuvre pour chacune des municipalités locales.

QUE la MRC de Charlevoix adopte le rapport d'opération en protection incendie de la MRC de Charlevoix résumant les actions réalisées en matière de prévention, d'opération et de recherches et causes des incendies pour l'année 2024.

QUE la présente résolution soit transmise à la direction régionale du MSP dans le but d'informer les intervenants régionaux de l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix.

**45-04-25 13- ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA FIRME
ICARIUM GROUPE-CONSEIL : ÉTUDE
D'OPPORTUNITÉ – MISE À NIVEAU DES
SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR
L'OPTIMISATION DES RESSOURCES
TERRITORIALES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU le mandat accordé à la firme ICARIUM Groupe-conseil pour réaliser une étude d'opportunité portant sur la mise à niveau des services de sécurité incendie par l'optimisation des ressources territoriales en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le mandat précis consistait à réaliser un portrait diagnostic actualisé, à la fois financier, opérationnel et organisationnel, à identifier des pistes d'amélioration et à élaborer des scénarios d'optimisation à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE les objectifs visés par cette étude d'opportunité consistent, notamment, à :

- Dresser un état de situation des services de sécurité incendie de la MRC et poser un diagnostic sur les défis à relever;
- Cibler un maximum de trois scénarios d'optimisation et examiner les incidences qu'aurait une mise en commun partielle ou complète de certaines activités sur les plans administratif, opérationnel et financier des municipalités;



- Déterminer les principaux enjeux d'une mise en commun au regard, notamment, des exigences légales et réglementaires (exemple : schéma de couverture de risques);
- Présenter des prévisions budgétaires pour l'an 1, soit 2026;
- Formuler des recommandations relativement aux possibilités de mise en commun des services.

ATTENDU le rapport final (en date du 23 mars 2025) présenté au comité de gestion et de suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte la version finale du rapport déposé par la firme ICARIUM Groupe-conseil conformément au mandat accordé.

**46-04-25 14- RÉFÉRENCE SYSTÈMES : ACQUISITION D'UNE
BANQUE D'HEURES POUR LE SUPPORT DU
RÉSEAU INFORMATIQUE**

ATTENDU la soumission présentée par Référence Systèmes afin de poursuivre le support requis et faire en sorte que le réseau informatique soit amélioré, sécuritaire et performant;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-11 adoptée en janvier 2025 pour bénéficier du forfait « Tactique » au coût mensuel de 1 795 \$ (avant taxes) ainsi que l'achat d'une banque d'heures qui s'avère épuisée à ce jour en raison du temps affecté à la migration vers Office365;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer le forfait de surveillance proactive tel que proposé par Référence Systèmes compte tenu des besoins de la MRC et de l'importance d'effectuer une transition efficace vers l'implantation des nouveaux outils et serveurs du réseau informatique;

ATTENDU QUE la proposition vise à bénéficier du forfait « Bastion » au coût mensuel révisé de 3 295 \$ (avant taxes), ce qui permet d'éviter l'achat d'une banque d'heures additionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de services pour l'offre décrite dans une proposition en date d'avril 2025, impliquant le changement de la surveillance proactive du réseau vers le service « Mirador – Bastion », plutôt que « Mirador – Tactique », au coût mensuel de 3 295 \$ (avant taxes), pour couvrir la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.



47-04-25

15- ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

ATTENDU QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

ATTENDU QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

ATTENDU QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

ATTENDU QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

ATTENDU QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

ATTENDU QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

ATTENDU QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

ATTENDU QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;



DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Mme Kariane Bourassa, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré.

16- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Activités de représentation du préfet : monsieur Patrick Lavoie a participé aux activités de représentation de la MRC suivantes :

- Université Laval : annonce du projet financé par le programme Nouveaux Horizons pour le territoire de Charlevoix;
- Comité multiressource : présentation du rapport annuel d'activités 2024;
- Comité de gestion du schéma de couverture de risques en incendie et présentation des recommandations du rapport préparé par ICARIUM Groupe-conseil;
- Comité de gestion de l'entente de développement culturel;
- Comité de suivi de l'entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix;
- Popote roulante : reconnaissance du travail bénévole et des intervenants impliqués;
- Gala Défi OSEntreprendre : remise des prix aux lauréats de Charlevoix;
- CIUSSSCN : rencontre des participants au séjour exploratoire en inhalothérapie;
- Conférence de presse de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le renouvellement du Fonds Région ruralité (FRR).

17- AFFAIRES NOUVELLES

48-04-25 17.1- LE CHARLEVOISIEN : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OFFRE NUMÉRIQUE

ATTENDU la proposition du Charlevoisien de renouveler le contrat lié à l'offre numérique aux municipalités et MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix procède au renouvellement du contrat d'offre numérique tel que proposée par Le Charlevoisien au coût de 10 000 \$ (avant taxes), pour la période couvrant du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.



49-04-25 17.2- **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS
PROMOTEURS**

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à six promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants dont le projet est prévu au plan d'action 2025 dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
PROGRAMMATION DE LA PLACETTE DESJARDINS Activités culturelles variées et ateliers dynamiques destinés à la jeunesse	Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul	4 710 \$
SCÈNES SISMIQUES Trois activités de médiation culturelle destinées aux jeunes et au grand public.	Compagnie Excentrée	6 617 \$
RÉSIDENCE DEMAIN JE SERAI PERSONNE Résidence artistique et activités de médiation culturelle		6 940 \$
PROGRAMMATION SAVOIR- FAIRE Programmation d'ateliers de mise en valeur de savoir-faire traditionnels dans le cadre de cinq journées d'activités sur le site de la ferme à Rose-Anna	Héritage Charlevoix	5 200 \$
CAMP IN SITU Mise en place d'un camp thématique pour les jeunes de 10 à 13 ans dans le domaine de la création numérique	Camp Le Manoir	4 200 \$
CAP SUR LE FLEUVE Présentation de deux spectacles de théâtre jeunesse	Compagnie ALUMA (collaboration du Musée maritime de Charlevoix)	5 250 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.



QUE madame **Annie VAILLANCOURT**, agente de développement culturel et patrimonial, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée.

50-04-25 17.3- DEMANDE DE COMMANDITE : RISC (TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie un don de 125 \$ au RISC dans le cadre du tournoi de golf bénéfice annuel, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

51-04-25 17.4- DEMANDE DE COMMANDITE : FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL (JOURNÉE DE LA FONDATION)

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 800 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul en inscrivant deux joueurs au tournoi de golf, à raison de 400 \$ par joueur, dans le cadre de la Journée de la Fondation qui se tient le 13 juin 2025, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

18- CORRESPONDANCE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, nous informe que la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipales et régionales, s'établira au total à 99 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027.

La CPTAQ nous transmet la décision du dossier numéro 448402 à Saint-Urbain.

DIVERS

Le Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix nous transmet leur journal Le Rayon de Soleil du mois d'avril 2025.

Le Massif de Charlevoix nous informe qu'il se joint à la communauté Ikon.

Monsieur Dominique Salgado, directeur général du CAPVISH et secrétaire du CA de la COPHAN, nous transmet un courriel concernant un appui à un plan de relance pour le Train de Charlevoix.



19- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Luc Dupuis est présent afin d'inviter les maires à participer au colloque sur la santé qui aura lieu dans Charlevoix en mai prochain. Il réitère l'importance de l'événement, qui constitue un appel à la mobilisation dans le domaine de la santé. Il souhaite ardemment que les initiatives qui seront présentées lors de l'événement permettront de renforcer la solidarité, susciter des innovations et encourager l'adoption de meilleures habitudes de vie en faveur de la santé. Les maires confirment leur intérêt à y participer activement.

52-04-25 20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 16 h 45.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Patrick Lavoie
Préfet